

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

Assemblée Générale du Jeudi 18 octobre 2018 Compte Rendu

Date de convocation : 11/10/2018

Le jeudi dix-huit octobre deux mille dix-huit s'est tenue à la salle des fêtes de Vigny 95450, l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, président.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Nicole ROSSET (Berville) - M. Armand DEDIEU (Bréançon) - Mme Odile JUDE (Brignancourt) - M. Nicolas PRIOUX (Chars) - M. Raymond THOMAS, M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) - M. Fabien MOREAU, M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) - M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) - M. Stéphane BALAN (Frémécourt) - Mme Odile HOUSSIN (Gouzangrez) - Mme Danielle TERRIEN, M. Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) - Mme Sophie BORGEON (Haravilliers) - M. Didier GABRIEL (Le Bellay-en-Vexin) - M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Daniel THEPENIER (Marines) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) - M. Michel JAMET, Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) - Mme Marie-Anne CUSSOT (Santeuil) - Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - M. Richard JOUANNEAU (Théméricourt) - M. Didier AUGUSTIN, Mme Mireille GOBI (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) - M. Didier KREMER (Génicourt) - M. Jacques LEBECQ, M. Jean-François LE LAY (Hérouville-en-Vexin) - M. Christian DUMET (Labbeville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Michel DAUGE, M. Michel CLEACH (Nesles-la-Vallée) - M. Michel SOUTIF (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Philippe BOUILLETTE (Ambleville) - Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) - Mme Sylviane TETU (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Laurent DUPUIS (Genainville) - M. Claude DELAUDAUD (Maudétour-en-Vexin) - Mme Dominique MORIN (Montreuil-sur-Epte) - Mme Viviane MEUNIER (Omerville) - M. François VIEILLARD, Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Jean-Pierre BILLOT (Vienne-en-Arthies) - M. Jean-François RENARD (Villers-en-Arthies) - Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

DELEGUES REPRESENTES :

M. Michel NOURY Conseiller municipal et délégué titulaire d'Avernes (CCVC)
Pouvoir à Mme TERRIEN (Guiry en Vexin)

M. Dominique PAPILLON Maire adjoint et délégué titulaire de Sagy (CCVC)
Pouvoir à M. Armand DEDIEU (Bréançon)

Mme Dominique COURTI Maire adjoint et délégué titulaire de Saint-Clair-sur-Epte (CCVVS)
Pouvoir à Mme MORIN (Montreuil sur Epte)

M. Jean DELILLE Conseiller municipal et délégué titulaire de Theuville (CCVC)
Pouvoir à M. MOHA (Epiais Rhus)

DELEGUES ABSENTS/EXCUSES :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sylvie RONGIER (Ableiges) - Mme Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie) - Mme Elisabeth DESCAMPS (Commeny) - M. Daniel LE MOINE (Cormeilles-en-Vexin) - M. Christian SORET (Grisy les Plâtres) - Mme Clarissa REVOL (Le Heaulme) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) - M. Henri JALLET (Menouville) - M. Marc GIROUD (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jérôme VALLEE (Aincourt) - M. Michel HEUDEBERT (Bray-et-Lu) - M. Didier DUPRE (Buhy) - M. Irsix SACILE (Charmont) - M. Michael ROLLOIS (Chaussy) - Mme Laetitia CHAGNON (Chérence) - M. Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD (Haute-Isle) - M. Fabien COUEGNOUX (Hodent) - M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) - M. François DELMAS (La Roche Guyon) - Mme Maryse MAGNE (Magny-en-Vexin) - Mme Anne PANDOLFO (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Gilles LOURTIL (Saint-Gervais).

INVITE(E)S PRESENT(E)S :

M. René DESMOTTES, Maire d'Arronville (CCSI)
M. Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry en Vexin (CCVC)
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse (CCVC)
M. Michel BOISNAULT Vice-président CCVVS

INVITE(E)S EXCUSE(E)S :

M. Michel GUIARD, Président de la CCVC, Maire de Boissy l'Aillerie
Mme Nadine NINOT, Maire de Marines
Mme Patricia PRESSEDA, Comptable du Trésor



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h15.

M. GABRIEL excuse les membres absents.

Il salue la présence de Mme BERGEON et M. RENARD puis remercie M. DUMONT et la commune de Vigny pour le prêt des 2 salles.

M. MARCHON est nommé secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte à l'unanimité le compte-rendu de l'assemblée générale du 24 juillet 2018.

➤ **Actes du Président**

Le syndicat fait appel au Cabinet Palmier dans le cadre de 2 litiges en cours :

- requête au tribunal administratif déposée par le parc Aventure Land à Magny en Vexin suite à la limitation de collecte pour les ordures ménagères résiduelles
- résiliation du marché de fourniture et livraison de bacs de collecte avec Plastic Omnium
Total des 3 factures exigées par Plastic Omnium : 1 677 896.45 € TTC
Total des déductions calculées par le SMIRTOM du Vexin : 1 519 819.29 € TTC
Reste à payer par le SMIRTOM du Vexin : 158 077.16 € TTC
Ce décompte est prévisionnel et attente de la suite de la procédure devant le tribunal administratif.

➤ **Désignation des délégués**

Délibération de la CCSI en date du 2 octobre 2018 :

- NESLES LA VALLEE, délégué suppléant
M. Jérôme PERELMAN, conseiller municipal
remplacé par M. Michel CLEACH, conseiller municipal
- VALLANGOUJARD, délégué titulaire
M. Eric PORTE, conseiller municipal
remplacé par M. Marc GIROUD, Maire de Vallangoujard & Président de la CCSI

Informations préalables sur les appels d'offres

Appels d'offres « Collecte » :

Un appel d'offres a été lancé le mardi 31 juillet 2018 pour le renouvellement des prestations de collecte. La Commission d'Appels d'offres (CAO) s'est réunie le 14 septembre pour l'ouverture des plis puis le 28 septembre pour le choix du prestataire. Lors de cette 2nde CAO, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Cette situation permet de recourir à la procédure concurrentielle avec négociation. Les échanges sont en cours, la 2nde phase de négociation aura lieu le vendredi 19 octobre.

Appel d'offres « Déchèteries »

L'appel d'offres pour le renouvellement du marché déchèteries a été lancé le 4 octobre 2018. Ce marché comporte 7 lots :

- Lot 1 : Exploitation des déchèteries (gestion des déchèteries quais haut et bas, accueil du public, rotation des bennes)
- Lot 2 : Traitement des végétaux
- Lot 3 : Traitement de la ferraille
- Lot 4 : Traitement des gravats
- Lot 5 : Traitement du bois
- Lot 6 : Traitement des encombrants (déchèteries et porte à porte)
- Lot 7 : Traitement des déchets dangereux

Appels d'offres « Fourniture et distribution de bacs » :

Le marché passé avec la société Plastic Omnium a été résilié le 14 août 2018. Dans cette procédure le SMIRTOM du Vexin est assisté par un avocat, Maître PALMIER. Le décompte de résiliation a été transmis à PO le 15 octobre 2018.

Un nouvel appel d'offres va être lancé pour poursuivre le renouvellement des bacs sur l'ensemble du territoire (enquête, distribution, réajustement, vérification).

Délibération N° 28/18 : Rapport annuel 2017

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 4) imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service présentant des indicateurs techniques et financiers.

Le rapport annuel 2017 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers a été transmis par mail à l'ensemble des maires et des délégués le jeudi 11 octobre 2018.

Le rapport annuel 2017 est présenté au comité syndical par Elodie LUCOT.

Questions/réponses :

M. GABRIEL : Les performances de tri du syndicat sont très inférieures aux objectifs du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA). Le syndicat et les administrés doivent faire de gros efforts pour les atteindre.

M. ANDRIAMARO : Quels sont les bilans des actions de communication menées par les ambassadeurs de tri ? Constatent-ils une baisse de la qualité du tri ?

M. GABRIEL : Les résultats des caractérisations effectuées régulièrement sur les camions de collecte montrent en effet une baisse de la qualité du tri. Les ambassadeurs de tri interviennent régulièrement auprès des habitants pour redonner les consignes.

Mme LUCOT : Tout au long de l'année, les ambassadeurs de tri effectuent des actions en porte à porte auprès des habitants dont les bacs ont été signalés par les équipages de collecte. Ces actions de communication sont renforcées d'avril à octobre par le contrôle des bacs avant le passage des camions (suivis de tournées). Même si les ambassadeurs de tri font correctement leur travail il y a des administrés difficiles à convaincre ou à éduquer.

M. ANDRIAMARO : Ces informations sont-elles transmises aux mairies ?

Mme LUCOT : Les mairies sont informées des incidents de collecte (travaux, stationnements gênants...) chaque jour. Concernant les performances de tri, les mairies qui font l'objet d'un suivi de tournée reçoivent un compte-rendu dans lequel les adresses les plus problématiques sont répertoriées. Chaque année, les suivis de tournée permettent de contrôler une vingtaine de communes.

M. ANRIAMARO : Le syndicat a-t-il des informations sur les tonnages collectés sur chaque commune ?

Mme LUCOT : Les circuits de collecte effectués par chaque camion regroupent chaque jour plusieurs communes. Les camions sont pesés en fin de tournée lors de leur arrivée à l'exutoire. La seule solution pour avoir des tonnages par commune serait de faire un prorata en fonction de la population ce qui ne permettrait pas de connaître les performances de tri réelles de chaque commune. Sur le prochain marché de collecte il est demandé au prestataire de faire 2 fois par an des collectes séparées pour chaque commune, ce qui permettra alors d'avoir des informations individualisées.

M. GABRIEL : Pour avoir toutes les semaines les tonnages collectés sur chaque commune, il faudrait que les camions soient équipés d'un système de pesée embarqué qui serait un surcoût sur la prestation de collecte.

M. GABRIEL ajoute que les problèmes rencontrés avec Plastic Omnium et la distribution des bacs a des conséquences directes sur la collecte. Les équipages doivent alterner entre les sacs, les anciens bacs qui ne s'accrochent pas tous aux camions et les nouveaux bacs qui doivent l'être. Vu les efforts consentis par SEPUR le syndicat a suspendu pour le moment l'application des pénalités lorsque les résultats de caractérisations ne sont pas conformes.

M. ANDRIAMARO : Quel serait le coût pour équiper les camions d'une pesée embarquée ?

M. GABRIEL : Ce coût n'est pas connu car cette option n'est pas envisagée par le syndicat.

Le président propose au comité syndical :

- De prendre acte du rapport annuel 2017 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'il est annexé à la présente délibération
- De l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération

Après en avoir délibéré : le comité syndical accepte à l'unanimité ces propositions.

Délibération N° 29/18 : Création d'un budget annexe déchèteries

Présentation par M. DEDIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable,

Il est proposé de créer un budget annexe dénommé « Déchèteries » afin d'individualiser les ressources et charges liées à l'exploitation des déchèteries, à l'implantation d'une ressourcerie, à la revalorisation et à la revente des matières issues du tri effectué en déchèterie.

Dans le cadre de la gestion des déchèteries, il est important de pouvoir apprécier les efforts et les gains générés par une meilleure optimisation de la valorisation potentielle de ces déchets, point qui est abordé chaque année dans le cadre de notre rapport annuel.

Cette activité présente un caractère industriel et commercial et sa comptabilité est prévue dans un budget annexe M4 au budget principal du syndicat.

Il est proposé la création à compter de l'exercice budgétaire 2019 d'un budget annexe de type M4, sans autonomie financière. Ce budget annexe sera appelé « Déchèteries » et assujéti à la TVA.

Le président propose au comité syndical :

- la création d'un budget annexe dénommé « Déchèteries » à compter du 1er janvier 2019 ;
- toutes les dépenses et les recettes relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 en section de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe ;
- ce budget sera assujéti à TVA ;
- le président sera autorisé à signer toute pièce nécessaire à la création de ce budget annexe.

Questions/réponses :

Mme JOURNEE : Cela veut-il dire que chaque déchèterie aura son propre budget ?

M. DEDIEU : Cela ne permettra pas d'avoir le détail pour chaque déchèterie mais cela isolera les déchèteries par rapport aux prestations de collecte et de traitement.

Délibération N° 30/18 :

Marché pour la poursuite de la fourniture et la distribution des bacs de collecte

Présentation par M. GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin avait conclu un marché avec la société Plastic Omnium pour la fourniture et la distribution des bacs de collecte.

Ce marché a été résilié le 14 août 2018 pour fautes de la société Plastic Omnium.

Un nouveau marché doit être relancé pour :

- enquêter sur le terrain afin d'avoir un fichier fiable et à jour des bacs déjà distribués
- poursuivre la distribution des bacs auprès des habitants / administrations / entreprises qui n'ont pas encore été dotés (dont ajustement)
- vérifier la qualité de la prestation de fourniture / distribution des bacs qui aura été effectuée

Le président demande au comité syndical de l'autoriser à :

- missionner un bureau d'études pour une prestation d'assistance lors de cet appel d'offres
- lancer une consultation
- signer le marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la CAO
- signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Questions/réponses :

M. PRIOUX : Comment va être financée cette nouvelle opération de distribution de bacs ?

M. DEDIEU : Le montant des prestations d'enquête et de distribution ont été estimés et intégrés au décompte de résiliation qui a été présenté en début de séance.

M. ANDRIAMARO : L'enquête va-t-elle être réalisée à partir du fichier transmis par Plastic Omnium ?

M. GABRIEL : Les informations transmises par Plastic Omnium ne sont pas fiables. Des bacs ont été déposés en lots sur certaines places et récupérés au hasard par les habitants. Il faut faire une vérification à chaque adresse afin d'avoir une traçabilité.

M. ANDRIAMARO : Les communes peuvent-elles intervenir pour faciliter l'enquête ?

M. GABRIEL : Ce serait trop compliqué. Il y a beaucoup d'informations à vérifier (volume des bacs, numéro du bac, puce pour les ordures ménagères, étiquette adresse, étiquette consignes de tri...). L'enquête en porte à porte est le seul moyen d'avoir un fichier complet et fiable.

M. AUGUSTIN : Avec la résiliation du marché, qu'en est-il de la garantie des bacs de 10 ans annoncée par Plastic Omnium ?

M. DEDIEU : A moins que le syndicat ne décharge Plastic Omnium de sa garantie, celle-ci est maintenue.

Mme JUDE : Les habitants seront-ils informés de cette seconde phase de distribution de bacs ?

M. GABRIEL : Les mairies et les habitants seront informés. Pour l'instant le planning n'est pas connu.

M. MOREAU : Quelles sont les solutions pour l'évacuation des anciens bacs ?

M. GABRIEL : Les habitants peuvent déposer leurs anciens bacs en déchèteries et les mairies peuvent les ramener sur le site de l'ancien centre de tri à Vigny. Le syndicat organise également des tournées de récupération dans les communes en commandant une prestation exceptionnelle auprès de SEPUR mais il faut que les bacs soient regroupés, il n'est pas possible de faire de récupération en porte à porte. Ces prestations ont été intégrées au décompte de résiliation transmis à Plastic Omnium. Pour information, Président, Vices-Présidents et ambassadeurs de tri ont déjà passé une demi-journée pour démanteler une partie des anciens bacs regroupés à Vigny.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le président à :

- missionner un bureau d'études pour une prestation d'assistance lors de cet appel d'offres
- lancer une consultation
- signer le marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la CAO
- signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Délibération N° 31/18 : Renouvellement de la convention médecine avec le CIG

Présentation par M. GABRIEL

Le syndicat par délibération du 24 juin 2015 a confié au Service Médecine Préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles, la surveillance médicale du personnel du syndicat en signant une convention. La convention est arrivée à son terme et le Centre Interdépartemental de Gestion propose de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Par cette convention, le Service de Médecine Préventive du CIG s'engage à assurer les prestations suivantes :

- surveillance médicale à l'embauche,
- surveillance médicale périodique, au minimum tous les 2 ans,
- examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière,
- visite de reprise après certains arrêts ou pour pré-reprise à l'initiative de l'agent ou de son médecin,
- visite à la demande de l'agent, de la collectivité, du médecin traitant,
- vaccination des agents dans le cadre de leur exercice professionnel,
- diverses actions sur le milieu du travail : visites des locaux, surveillance de l'hygiène dans la collectivité, conseils pour l'adaptation des postes ou la protection des agents, élaboration des fiches des risques professionnels...
- rédaction d'un rapport annuel d'activité.

En contrepartie, le syndicat s'acquitte des vacations fixées à 62 € par visite et action en milieu du travail, et de 36,00 € par entretien avec infirmier, tarif en vigueur pour l'exercice 2018.

Le président demande au comité syndical de l'autoriser à renouveler la convention de médecine avec le CIG.

Après en avoir délibéré le comité syndical autorise à l'unanimité le président à renouveler la convention de médecine avec le CIG.

Questions diverses

• Diffusion de la lettre du président aux usagers en juillet 2018

2 communes n'ont pas voulu effectuer la distribution de la lettre expliquant aux administrés les difficultés rencontrées lors du renouvellement des bacs. L'une des communes n'a pas souhaité faire cette distribution car la compétence déchets ne lui appartient pas ; pour la 2nde commune le maire n'a pas souhaité intervenir car il considère que le SMIRTOM du Vexin est responsable des problèmes rencontrés.

Il était important que ce document d'information soit distribué à tous les administrés, de ce fait le syndicat a fait réaliser la prestation par la société ADREXO. Les frais seront facturés directement aux communautés de communes concernées. L'une de ces communes fait déjà l'objet d'un zonage particulier donc le surcoût lui sera directement répercuté. Pour l'autre commune, en l'absence de zonage, ce sont l'ensemble des habitants de ces CC qui supporteront les surcoûts de ces distributions.

Les communes qui ne souhaitent plus réaliser elles-mêmes la distribution des documents de communication doivent le signaler au SMIRTOM du Vexin. Dans ce cas la prestation sera réalisée par un prestataire et le surcoût ajouté au produit attendu de la communauté de commune.

• Liste des points noirs – Restriction de circulation

Le SMIRTOM du Vexin a déjà alerté les mairies à plusieurs reprises concernant les restrictions de circulation. Il n'y a eu que peu de réponses.

Les négociations en cours avec SEPUR pour le renouvellement du marché de collecte portent principalement sur la résorption des points noirs parmi lesquels les restrictions de circulation (limitation de tonnage).

Il est important que toutes les communes prennent un arrêté dérogatoire de façon à autoriser les camions de collecte à circuler sur toutes les voies concernées par une restriction de circulation. Des panneaux « sauf services publics » doivent être apposés.

Sans ces autorisations de passage, les chauffeurs ne sont pas censés emprunter ces voies avec les camions habituels de 26 tonnes. La collecte devrait se faire avec des mini-bennes (12 tonnes ou 3.5 tonnes) ou par points de présentation en bout de rue.

M. RENARD : La CCVVS souhaite avoir la liste des points noirs pour l'ensemble de ses communes de façon à intervenir auprès des mairies pour que la situation soit résolue.

Mme CUSSOT : Les équipages circulent à contre-sens sur certaines rues alors que ses aires de retournement existent.

M. GABRIEL : Les manœuvres de repositionnement sont autorisées par contre les marches arrière sont strictement interdites. Le syndicat intervient régulièrement auprès de SEPUR pour rappeler les règles à respecter. Si les communes constatent de mauvaises pratiques, il faut qu'elles en informent le SMIRTOM du Vexin en donnant le lieu et la date. L'idéal est de prendre des photos.

Mme CUSSOT : Lors de la collecte du verre, un gros bac est accroché à l'arrière du camion ce qui oblige les ripeurs à porter les bacs pour les vider au lieu de les accrocher directement au camion.

M. GABRIEL : Normalement les camions de verre doivent être équipés d'un bac 240 litres de façon à pouvoir vider dedans les anciens bacs 35 litres encore présents sur le territoire. Cela laisse l'autre côté du lève conteneur libre pour accrocher les nouveaux bacs et ne pas les porter. Les équipages ne respectent pas ces consignes parce qu'ils veulent gagner du temps. Le SMIRTOM du Vexin fait le nécessaire en renouvelant les bacs pour que les équipages préservent leur santé. Le syndicat n'est plus responsable si les ripeurs s'entêtent à ne pas utiliser les moyens mis à leur disposition.

Mme MORIN : Les anciens bacs sont-ils recyclés ?

M. GABRIEL : Les anciens bacs sont démantelés et revendus à des recycleurs. La matière est fondue et transformée en granulats qui serviront à fabriquer de nouveaux produits.

• Déchèteries

M. LALLOYER : La commune de Longuesse doit régulièrement ramasser les envois de déchets des usagers qui se rendent à la déchèterie de Vigny. Le syndicat peut-il communiquer à ce sujet et demander à ce que les remorques soient bâchées ?

M. GABRIEL : Il est difficile pour le syndicat de communiquer à ce sujet. Cela relève de la responsabilité de chaque individu de faire le nécessaire afin de ne pas déverser ses déchets sur la chaussée.

Plus aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h25.

**Le président du SMIRTOM du Vexin,
Didier GABRIEL**

